



contractuel et poste vacant

Par **stephanerevel**, le **27/12/2019** à **05:20**

Bonjour,rnrnJe suis préparateur en pharmacie hospitalière. Après plusieurs contrats de remplacement (fonction publique), j'ai signé un contrat sur un poste vacant en mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 (9 mois).rnrnAujourd'hui, 26 décembre, en allant signer mon nouveau contrat je me rends compte que c'est un contrat de remplacement d'un fonctionnaire (6 mois). Je pensais signer 1er janvier au 31 décembre 2020, poste vacant). Est-ce possible d'être sur poste vacant et, sans raison, retourner sur un contrat de remplacement ?rnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **01/01/2020** à **19:49**

Bonjour,rnrnUne réponse tardive et pas forcément satisfaisante.rnrnLe CDD doit indiquer un motif, et celui-ci peut varier d'un contrat sur l'autre. C'est le, faux motif qui serait source de controverse, et non le changement de motif.rnrnJ'ai eu beau regarder, la qualification de l'un ou de l'autre n,e procure aucune différence de traitement à l'échéance.rnrnMais si vous aviez un point précis à soulever, cela pourrait orienter les bénévoles.